

2026-123



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°123

Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026

Objet : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2025 DU SIAEP DE LA HAUTE VALLE DE L'AVEYRON

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT- ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

**Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026**

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5, la commune de Severac D'Aveyron adhérente au SIAEP de la haute vallée de l'Aveyron doit donner un avis sur son rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ; et notamment son article son article L.2224-5 ;

2026-123

Vu le rapport joint ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 du SIAEP de la haute vallée de l'Aveyron de l'année 2025.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Yves DOULS